

Master 1 DROIT

Examens du 2nd semestre 2017/2018

Session 1

Droit commercial approfondi 2

Philippe HOONAKKER

Traiter les questions suivantes :

1. Citez les deux prérogatives attachées aux créances postérieures élues (ou méritantes).

(4 points)

2. M. Joseph Midi, le gérant de la société Azur, s'est porté caution personnelle et solidaire en faveur de la banque qui a consenti un prêt à sa société pour l'acquisition de matériel informatique. En septembre 2017, il rencontre des difficultés qui le contraignent à solliciter l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Durant toute la période d'observation, la banque ne s'est pas manifestée auprès de lui. Mais maintenant que le plan de sauvegarde, prévoyant une remise de 30% et un paiement sur 6 ans, vient d'être adopté par le tribunal, elle le met en demeure de payer l'intégralité de sa créance sous peine de poursuites. M. Midi vous consulte pour savoir si le régime de la sauvegarde permet de telles poursuites et, le cas échéant, lui offre un moyen de défense particulier.

(6 points)

3. La vérification des créances du passif neutralisé.

(10 points)

Durée : 1 heure.

Document(s) autorisé(s) : Aucun

Matériel autorisé : Aucun